

réfugiés bénéficiaient de meilleures conditions de vie que les populations locales. Un appel a été lancé à la communauté internationale pour qu'elle apporte son appui aux réfugiés et aux communautés locales qui les accueillent.

## **F. Recommandations**

94. La mission du Conseil de sécurité formule les recommandations suivantes :

a) Le Conseil de sécurité devrait réaffirmer son appui sans réserve à la MINURCAT et à l'EUFOR, qui jouent un rôle essentiel dans la protection des réfugiés du Darfour, des personnes déplacées et des autres populations civiles vulnérables. Il devrait encourager le Secrétaire général à déployer la MINURCAT aussitôt que possible;

b) Lorsqu'il examinera les dispositions de suivi de l'EUFOR, y compris une éventuelle opération des Nations Unies, le Conseil devrait pleinement tenir compte de l'appel lancé par les populations vivant au Tchad dans le sens d'un renforcement de la sécurité dans la partie orientale du pays;

c) La communauté internationale et les autorités tchadiennes devraient accroître l'appui et l'assistance humanitaire qu'elles fournissent aux populations dans l'est du Tchad. Les autorités tchadiennes devraient prendre d'autres mesures pour faire face à la poursuite des actes de violence sexuelle et lutter contre l'impunité;

d) Le Conseil de sécurité devrait encourager le Gouvernement à tirer parti de l'accord du 13 août 2007. Le Gouvernement devrait continuer de promouvoir le dialogue politique, dans le cadre de la Constitution tchadienne;

e) Le Conseil de sécurité devrait continuer d'inviter le Tchad et le Soudan à honorer les engagements auxquels ils avaient souscrit dans l'Accord de Dakar et, à cet égard, à rompre les liens avec les groupes rebelles opérant des deux côtés de la frontière.

## **V. République démocratique du Congo**

### **A. Aperçu et contexte**

95. La neuvième mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo a eu lieu quelque 18 mois après la tenue des élections nationales de décembre 2006. Au cours de cette période, la République démocratique du Congo a fait des progrès dans les efforts visant à relever les défis en matière de consolidation de la paix dans l'est du pays et à mettre en place les conditions nécessaires à la démocratie, au relèvement et au développement durable. L'un des objectifs de la mission était de réaffirmer l'appui du Conseil de sécurité au Gouvernement de la République démocratique du Congo dans les efforts qu'il déploie pour consolider la paix et la stabilité dans l'est du pays et promouvoir le relèvement et le développement sur l'ensemble du territoire national. Le Conseil de sécurité cherchait également à exprimer son appui aux efforts que déployait le Gouvernement pour pacifier l'est de la République démocratique du Congo, grâce à la mise en œuvre des processus de Goma et de Nairobi. Il s'est déclaré préoccupé

par la situation humanitaire dans l'est du pays et par la poursuite des actes de violence sexistes et des violations des droits de l'homme. Le Conseil a jugé qu'il importait de mettre un terme au recrutement des enfants, notamment par les groupes armés. Il était encouragé par l'amélioration progressive des relations entre la République démocratique du Congo et ses voisins.

96. Conduite par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Jean-Maurice Ripert, la mission du Conseil de sécurité s'est rendue à Kinshasa et à Goma. À Kinshasa, elle s'est entretenue avec le Président, Joseph Kabila Kabange; le Premier Ministre, Antoine Gizenga; le Ministre d'État chargé de l'intérieur, de la décentralisation et de la sécurité; le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale; le Ministre de la défense nationale et des anciens combattants; le Ministre de la justice et des droits humains; la Ministre du genre, de la famille et de l'enfant; le Ministre des mines. La mission s'est également entretenue avec le Président du Sénat, Léon Kengo Wa Dongo, et le Président de l'Assemblée nationale, Vital Kamerhe, ainsi que les bureaux de ces institutions, y compris les membres de l'opposition parlementaire.

97. La mission s'est entretenue, à Goma, avec le Gouverneur de la province du Nord-Kivu, Julien Paluku, le Président de l'Assemblée provinciale et les principaux membres de l'administration provinciale. Elle s'est également entretenue avec le Coordonnateur national du Programme Amani, l'abbé Appolinaire Malu Malu, et les membres de la Commission technique mixte sur la paix et la sécurité, dont le Représentant spécial de l'Union européenne pour les Grands Lacs, Roeland van de Geer, et le Conseiller spécial du Secrétaire d'État adjoint aux affaires africaines des États-Unis d'Amérique, Timothy Shortley, en leur qualité de membres du mécanisme international de facilitation du programme Amani. Elle s'est aussi rendue au camp de personnes déplacées de Mugunga II, situé à une quarantaine de kilomètres de Goma, et s'est entretenue séparément avec des organisations de la société civile locale.

98. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a présenté des exposés à la mission du Conseil, à Kinshasa et à Goma. Le Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, Alan Doss, a accompagné les membres du Conseil de sécurité tout au long de leur visite dans le pays.

99. Le Conseil a été encouragé par l'amélioration progressive des relations entre la République démocratique du Congo et ses voisins. Il reste, certes, de nombreux problèmes à résoudre mais la mission a constaté que le Gouvernement avait réussi à lancer des processus politiques pacifiques complexes destinés à rétablir la paix dans l'est du pays, mis en place un programme prioritaire pour assurer la stabilisation et le relèvement, et pris des mesures concrètes visant à améliorer ses relations bilatérales avec l'Ouganda et le Rwanda. Néanmoins, ces dispositions doivent encore être pleinement mises en œuvre sur le terrain, où elles seront confrontées aux réalités.

100. Des progrès avaient aussi été accomplis s'agissant de définir un cadre et une démarche critique pour la réforme de l'armée et d'offrir à la population les dividendes de la paix, grâce à la mise en œuvre progressive des « cinq chantiers » du programme prioritaire de redressement et à l'adoption d'un cadre juridique visant à promouvoir l'efficacité économique, notamment la privatisation des entreprises d'État. Les interlocuteurs de la mission étaient conscients du fait que les résultats

enregistrés jusqu'à présent n'étaient pas à la mesure des attentes de la population et ils ont réaffirmé leur engagement à poursuivre leurs efforts en étroite coopération avec les partenaires internationaux. Les interlocuteurs étaient également conscients du fait que l'augmentation des prix des denrées alimentaires enregistrée récemment à l'échelle mondiale avait une incidence négative supplémentaire sur la situation socioéconomique.

101. Sur le plan législatif, l'Assemblée nationale et le Sénat s'emploient, en étroite coopération, à mettre en place le cadre législatif nécessaire à la mise en œuvre des priorités gouvernementales, à la gouvernance démocratique et à la promotion des droits de l'homme. Le Parlement a également exercé activement ses fonctions de contrôle. À cet égard, l'Assemblée nationale et le Sénat avaient lancé plusieurs commissions d'enquête, notamment une enquête sur les violences de mars 2008 dans le Bas-Congo. Le Parlement devrait évaluer la semaine prochaine la mise en œuvre par le Gouvernement de diverses recommandations parlementaires.

102. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a également exprimé son attachement à l'approfondissement de la démocratie aux niveaux national et local, notamment à la tenue d'élections locales en 2009, et à la recherche d'une solution au problème des femmes et des enfants victimes de violences sexuelles et sexistes et d'autres violations des droits de l'homme en luttant contre l'impunité. À cet égard, la mission s'est félicitée de la collaboration des autorités de la République démocratique du Congo avec les mécanismes de justice internationaux, en particulier la Cour pénale internationale.

103. Si les entretiens de la mission avec ses interlocuteurs étaient souvent axés sur la situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, on lui a souvent rappelé les liens qui existaient entre la situation dans l'est du pays et les autres problèmes critiques auxquels le Gouvernement devait faire face. À cet égard, la mission s'est félicitée que le Gouvernement soit résolu à accélérer les réformes essentielles, en particulier la réforme du secteur de la sécurité, la réforme de la justice et le renforcement des institutions démocratiques, grâce à la mise en place d'un cadre juridique devant régir les activités de l'opposition politique et l'engagement à tenir les élections locales en 2009.

## **B. Rencontres avec le Président, le Gouvernement et les institutions parlementaires**

### **La situation politique**

104. Le Président Kabila, le Premier Ministre et les membres du Gouvernement ont réaffirmé à la mission qu'ils étaient résolus à consolider rapidement la paix. Le Président a qualifié de « bonne » la situation politique en République démocratique du Congo. Ces derniers mois, le Gouvernement avait renforcé l'action qu'il menait pour achever la mise en place des institutions de l'État. Le cadre juridique de la décentralisation serait bientôt adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat. Une commission parlementaire conjointe avait été créée à cette fin. L'étape suivante serait de mettre en place le cadre juridique et de créer les conditions nécessaires à la tenue des élections locales, que le Gouvernement compte organiser en 2009.

105. L'Assemblée nationale et le Sénat se sont faits l'écho des observations du Président Kabila, notant que le Parlement travaillait en étroite collaboration avec le

Gouvernement pour mettre en place le cadre juridique nécessaire à la réalisation de plusieurs réformes importantes. Bien que les capacités restent limitées et que les contraintes institutionnelles continuent d'être une réalité, le Gouvernement s'est déclaré résolu à poursuivre son action pour mettre en œuvre la réforme de la justice et du secteur de la sécurité. Il travaillait également en étroite collaboration avec le Parlement afin de mettre place un cadre juridique pour le financement et les activités de l'opposition politique, ce qui devrait soutenir les efforts menés en vue d'approfondir la démocratie. Le Président a expliqué que la loi sur le statut de l'opposition serait bientôt promulguée, ce qui permettrait à l'opposition de désigner un porte-parole.

106. Les représentants de l'opposition étaient conscients que la pratique démocratique en République démocratique du Congo s'était améliorée et que l'action parlementaire était indispensable pour promouvoir un dialogue constructif entre la coalition au pouvoir et les partis d'opposition. Toutefois, de nouveaux progrès s'imposaient à cet égard. Les membres de l'opposition ont également demandé que le Gouvernement donne plus de garanties en ce qui concerne la liberté d'expression et d'association. Ils ont noté que si le cadre législatif devant régir les activités de l'opposition politique était adéquat, sa mise en œuvre exigeait encore des efforts supplémentaires. Il était également nécessaire de renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire.

107. Les membres du Mouvement de libération du Congo (MLC), parti d'opposition, ont exprimé leur préoccupation au sujet de l'arrestation en Belgique de leur Chef Jean-Pierre Bemba, suite à un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale. Le Chef de la mission du Conseil de sécurité a souligné que la Cour pénale internationale était une institution indépendante, qui avait agi en tant que telle. Il a rappelé à ses interlocuteurs que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1794 (2007), avait encouragé les autorités congolaises à coopérer aux efforts visant à traduire en justice les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire

#### **La situation dans l'est de la République démocratique du Congo**

108. Le Président Kabila s'est fait l'écho des préoccupations exprimées par le Conseil de sécurité au sujet de la crise humanitaire et de la situation critique des droits de l'homme dans l'est de la République démocratique du Congo où, du fait de l'insécurité créée par la présence d'éléments armés, en particulier d'ex-FAR/Interahamwe, les incidents de violence sexuelle et le recrutement d'enfants-soldats continuent sans relâche. Le Président a souligné que son gouvernement était résolu à mettre fin à la présence et aux activités de groupes armés dans l'est du pays, en assurant la pleine application des processus de Goma et de Nairobi. La réunion organisée par le Gouvernement à Kisangani avec les dirigeants de certains groupes des FDLR, en vue d'encourager le désarmement et le rapatriement ou la relocalisation de certains combattants des FDLR, constituait un pas en avant. Certains membres du Parlement ont fait part des préoccupations de leurs administrés au sujet de la relocalisation éventuelle d'éléments des FDLR dans leur région.

109. Tout en exprimant sa confiance en ce qui concerne les perspectives d'un règlement pacifique de la crise dans les Kivus, le Président a noté que l'option militaire « restait ouverte » pour affronter les éléments, en particulier les FDLR, qui pourraient continuer à s'opposer au processus de paix. Il a également reconnu que

les processus de paix en cours dans les Kivus étaient complexes et qu'il faudrait du temps pour atteindre les résultats escomptés.

110. Le Président a expliqué que l'administration de la justice était un facteur indispensable pour renforcer les processus de réconciliation en cours. Il a réaffirmé la volonté de la République démocratique du Congo de continuer à collaborer étroitement avec la Cour pénale internationale et souligné que la justice était un pas nécessaire sur la voie de la paix et la stabilité. La délivrance d'un mandat d'arrêt contre les dirigeants de milices dans l'Ituri avait contribué à faire avancer le processus de paix dans cette région. Il y avait lieu d'espérer que la délivrance d'autres mandats d'arrêt aurait des effets similaires sur la situation dans les Kivus. Le Gouvernement, quant à lui, était en train d'adopter une loi d'amnistie, comme convenu durant la Conférence de Goma. Il recruterait et formerait également quelque 2 500 magistrats, qui seraient déployés à l'appui des efforts de stabilisation dans l'est du pays. Leur déploiement contribuerait également à renforcer les capacités du Gouvernement pour ce qui est d'appliquer la loi adoptée par le Parlement en juillet 2006 pour mettre fin à la violence sexuelle et sexiste, notamment pour fournir une assistance aux victimes.

#### **Relations régionales**

111. Le Président et son gouvernement ont réaffirmé leur volonté de poursuivre les efforts visant à améliorer les relations bilatérales avec le Rwanda et l'Ouganda. Le Président a noté que les relations entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda s'étaient sensiblement améliorées. Le Président Kabila et le Président Museveni se sont rencontrés à Dar es-Salaam le 12 mai 2008 pour réaffirmer leur volonté de collaborer sur les questions d'intérêt commun. En ce qui concerne les relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, les contacts se sont multipliés entre les deux pays depuis la signature du Communiqué conjoint de Nairobi le 9 novembre 2007. Le Président Kabila a noté que les progrès sur la voie du rétablissement de relations diplomatiques complètes entre la République démocratique du Congo et le Rwanda seraient graduels. La mise en place de représentations diplomatiques à Goma et Gisenyi constituerait un premier pas, qui serait éventuellement suivi par l'ouverture d'ambassades à Kinshasa et Kigali. Le processus dépendrait dans une très large mesure de l'amélioration de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. La mission a également appris que des initiatives de diplomatie parlementaire avec les pays voisins avaient été engagées par le Sénat et l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo. Ces contacts avaient contribué utilement à compléter les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer ses relations avec les pays voisins.

#### **Armée de résistance du Seigneur**

112. En ce qui concerne l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), le Président Kabila a estimé qu'en dépit des efforts de médiation louables du Président du Mozambique, Joaquim Chissano, les perspectives d'un règlement négocié s'amenuisaient. La République démocratique du Congo n'était plus disposée à tolérer les activités de Joseph Kony et de ses combattants qui harcelaient systématiquement les populations locales, et se livraient notamment à des viols et des enlèvements de femmes et d'enfants. Il était nécessaire désormais de poursuivre une option militaire, pour mettre fin à l'activité de la LRA dans la région. Le Président a ajouté que la République démocratique du Congo avait engagé des

contacts avec les Gouvernements de l'Ouganda et du Sud-Soudan à cet égard. La MONUC a souligné que les capacités dont elle disposait pour faire face au problème de la LRA étaient limitées.

### **MONUC et appui international à la République démocratique du Congo**

113. Au cours de leurs réunions avec des interlocuteurs congolais, les membres de la mission ont également réaffirmé l'engagement du Conseil de sécurité d'accompagner, par le biais de la MONUC, les efforts déployés par le Gouvernement pour parvenir à une paix et un redressement à long terme. Les progrès réalisés par le Gouvernement à cet égard permettraient une évolution du mandat de la MONUC et le retrait éventuel de cette dernière. Le Président Kabila et les autres interlocuteurs de la mission ont mis l'accent sur les bonnes relations qui existaient entre la MONUC et les autorités congolaises. Tout en expliquant qu'il ne s'attendait pas à ce que la MONUC joue un rôle dans les élections nationales qui doivent avoir lieu en 2011, le Président a souligné qu'il était nécessaire qu'elle maintienne une présence militaire dans l'est de la République démocratique du Congo jusqu'à ce que la crise humanitaire et les problèmes de sécurité dans la région soient réglés. Ceci devrait être l'objectif prioritaire de la MONUC pour les 18 prochains mois. Le Président a ajouté que l'ONU, par l'intermédiaire de ses fonds, organismes et programmes aurait un rôle croissant à jouer en appuyant les efforts menés par le Gouvernement dans les domaines de la reconstruction, du développement et de la remise en état des infrastructures.

## **C. Réunions de Goma**

### **Historique et contexte**

114. Les difficultés auxquelles se heurtent les efforts de consolidation de la paix et de redressement de la République démocratique du Congo sont particulièrement graves dans les Kivus, provinces les plus durement touchées par le conflit. Les coûts du conflit le plus récent, qui a éclaté dans le Nord-Kivu en décembre 2007 quand les forces gouvernementales ont affronté les forces rebelles du commandant renégat Laurent Nkunda, sont considérables, et comprennent notamment le déplacement de centaines de milliers de personnes, des violations massives des droits de l'homme, le recours à la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre et la destruction généralisée et le pillage des biens.

115. Le Gouvernement a lancé à Goma au milieu de janvier 2008 un processus politique qui a débouché sur la signature d'actes d'engagement, dans lesquels le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes armés congolais se sont engagés à prendre le chemin critique vers la paix, en passant notamment par un cessez-le-feu et par l'intégration militaire ou le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés locaux, y compris le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) de Nkunda et le Groupe maï maï de la Coalition des patriotes résistants congolais (PARECO), qui est allié aux FDLR. À la fin de la Conférence de Goma, plusieurs commissions ont été mises en place au titre du Programme Amani, établi par la présidence de la République démocratique du Congo en tant que cadre global pour la mise en œuvre des accords conclus à la Conférence.

116. La réalisation de progrès dans les Kivus est l'une des tâches les plus complexes et les plus délicates auxquelles une opération de maintien de la paix se soit jamais attelée, et c'est une tâche d'une envergure sans précédent. Ensemble, les processus de Nairobi et de Goma représentent un cadre d'action en vue de l'élimination de la menace posée par les groupes armés; de l'établissement de l'autorité de l'État là où elle est pratiquement inexistante; de la constitution d'une armée congolaise légitime et, enfin de la stabilisation de toute la région grâce à l'amélioration des relations entre la République démocratique du Congo et les pays voisins.

117. C'est dans ce contexte que la mission du Conseil de sécurité a passé la journée du 8 juin à Goma, dans la province du Nord-Kivu. L'objectif de sa visite à Goma était de marquer son ferme appui à l'élan imprimé par les processus de Nairobi et de Goma et d'exprimer sa solidarité avec le sort des 1,6 million de personnes déplacées de la région. Les membres de la mission ont visité le camp de déplacés de Mugunga II, où ils ont constaté *de visu* la gravité de la crise humanitaire qui persiste dans la région. Ils ont également rencontré des représentants de la société civile, notamment d'organisations féminines, qui ont demandé au Conseil de sécurité d'assurer, par l'intermédiaire de la MONUC, de meilleures conditions de sécurité et ont souligné la forte incidence de la violence sexuelle et insisté sur la nécessité de lutter contre l'impunité.

#### **Processus de paix de Goma et de Nairobi**

118. Les interlocuteurs de la mission à Goma, notamment le Gouverneur du Nord-Kivu et le Coordonnateur national du Programme Amani, l'abbé Malu Malu, ont mis en relief les difficultés que le Gouvernement éprouvait à régler les problèmes dans le Nord-Kivu, en particulier l'insécurité causée par la présence de groupes armés illégaux qui harcelaient les populations locales. Ils ont expliqué que les groupes armés étaient concentrés dans des zones de forêt éloignées où ils s'attaquaient à la population locale, se livraient à des actes de violence sexuelle contre les femmes et les enfants, levaient des impôts et pillaient la production agricole. Un grand nombre des groupes étaient constitués sur une base ethnique, ce qui avait exacerbé les tensions entre les collectivités dans la région.

119. Le Gouverneur du Nord-Kivu et le Coordonnateur du Programme Amani ont expliqué que ces derniers mois, le Gouvernement avait adopté une stratégie à deux volets pour faire face au problème posé par les groupes armés et instaurer la sécurité dans la région. Au niveau régional, le Gouvernement avait participé au processus de Nairobi, qui prévoit l'adoption d'une approche commune par la République démocratique du Congo et le Rwanda face à la menace posée par les ex-FAR/Interahamwe. En décembre 2007, la République démocratique du Congo a transmis au Rwanda un plan d'action détaillé à cet égard. D'importants progrès ont été réalisés dans l'application de ce plan, notamment le lancement d'une campagne globale de sensibilisation sur le terrain et la tenue d'une réunion à Kisangani avec certains groupes d'ex-FAR/Interahamwe pour discuter des modalités de leur désarmement et de leur rapatriement au Rwanda, ou de leur relocalisation en dehors de la zone frontalière entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

120. Au niveau national, le Gouvernement a tenu la Conférence de Goma en janvier 2008, et lancé par la suite le Programme Amani pour faire face à la menace posée par les groupes armés congolais. Suite à la Conférence, des mécanismes de suivi,



notamment la Commission technique mixte sur la paix et la sécurité, avaient été créés et ils fonctionnent en permanence. L'abbé Malu Malu s'est fait écho de l'opinion des membres du mécanisme international de facilitation et a noté que tous les participants au Programme Amani, y compris les groupes armés et la faction de Nkunda, avaient jusqu'à présent fait preuve de bonne volonté pour œuvrer de concert. Le Programme Amani se heurte néanmoins à de nombreuses difficultés, notamment l'absence de ressources pour la mise en œuvre de certaines initiatives. En outre, la lenteur des progrès réalisés en ce qui concerne la conclusion d'un accord avec les groupes armés sur les modalités de dégageant et de brassage demeure un sujet de préoccupation majeur.

121. Le Gouverneur a également déclaré que le refus de certains groupes armés extrémistes rwandais de s'associer au processus de paix faisait obstacle au progrès. Il a demandé au Conseil de sécurité de renforcer ses sanctions contre les ex-FAR/Interahamwe et groupes armés congolais qui refusaient de s'associer au processus de Goma et a déploré le fait que des dirigeants des ex-FAR/Interahamwe soient autorisés à se faire entendre sur les réseaux de radiodiffusion internationaux.

#### **La situation humanitaire**

122. Les interlocuteurs de la mission ont également mis en relief la gravité de la crise humanitaire dans la région, notamment la présence de quelque 1,6 million de personnes déplacées, dont 70 % vivaient avec des familles hôtes dans des communautés locales. Le Gouverneur a noté que si les groupes armés n'avaient pas commis de violations majeures du cessez-le-feu ces dernières semaines, le nombre d'incidents de harcèlement de la population, notamment les actes de violence sexuelle, avait augmenté. La mission et ses interlocuteurs ont condamné l'attaque que des éléments des FDLR avaient lancée le 4 juin contre un camp de déplacés. La mission a exprimé son appui à la stratégie de stabilisation poursuivie par la MONUC et souligné la nécessité d'une maîtrise locale du processus.

123. La mission a constaté directement le caractère dramatique de la situation humanitaire dans les Kivus au cours de sa visite dans le camp de déplacés de Mugunga II, qui abrite environ 10 000 personnes déplacées de la région de Sake. La plupart de ces personnes se sont réfugiées dans le camp en septembre 2007, à la suite des affrontements qui ont opposé le CNDP de Nkunda et les forces armées congolaises. Les personnes déplacées ont exprimé le désir de retourner dans leurs communautés d'origine et ont demandé une amélioration des conditions de sécurité dans la région, en particulier le désarmement des groupes armés. Elles ont également déploré les conditions de vie dans le camp, où elles reçoivent des rations alimentaires limitées (environ 6 kg de vivres par personne et par mois).

#### **Appui international à la consolidation de la paix dans les Kivus**

124. Les interlocuteurs de la mission, notamment la MONUC et les membres du mécanisme international de facilitation du Programme Amani, ont demandé la mobilisation d'un appui international supplémentaire pour le processus de Goma. Ils ont également exhorté la mission du Conseil de sécurité à envisager de fournir des renforts à la MONUC, notamment des effectifs supplémentaires, les capacités nécessaires en matière de renseignement pour faire face au problème des groupes armés, et des « forces spéciales » à court terme, afin de renforcer les moyens dont elle dispose pour appuyer les efforts menés par la République démocratique du



Congo en vue de désarmer les milices récalcitrantes et s'acquitter de son mandat concernant la protection des civils. Tous les interlocuteurs de la mission ont reconnu que les capacités de la MONUC étaient insuffisantes pour faire face à l'ampleur de sa tâche. Les interlocuteurs locaux dans les Kivus se sont également fait l'écho des préoccupations exprimées par le Président Kabila, qui souhaite que le Conseil de sécurité maintienne une présence robuste de la MONUC dans l'est de la République démocratique du Congo jusqu'à ce que la situation en matière de sécurité soit pleinement stabilisée.

125. Les interlocuteurs de la mission ont également évoqué la possibilité de nommer un « observateur des droits de l'homme » pour l'est de la République démocratique du Congo, comme l'ont proposé certaines organisations non gouvernementales internationales. Tout en acceptant en principe cette proposition, l'abbé Malu Malu, a mis l'accent sur la nécessité d'assurer la maîtrise nationale d'un tel processus. Il a suggéré que la communauté internationale étudie la possibilité d'apporter son soutien à une entité chargée d'observer le respect des droits de l'homme dirigée par la société civile congolaise.

#### **Élections locales**

126. À Goma, la mission a également discuté de la question des élections locales avec l'abbé Malu Malu, en sa capacité de Président de la Commission électorale indépendante. Celui-ci a remercié le Conseil d'avoir donné pour mandat à la MONUC de fournir un appui aux élections locales, qui selon lui devraient avoir lieu en 2009. Il a souligné le nombre de problèmes qui se posaient, notamment la nécessité d'accélérer la mise en place de capacités électorales locales, notamment grâce à la formation de personnel clef et à la mise en place de mécanismes crédibles de règlement des différends électoraux. Il a également informé la mission de la décision prise par le Gouvernement de mettre à jour les listes électorales, ce qui, à son avis, devrait y ajouter quelque six millions d'électeurs.

### **D. Recommandations**

127. Suite aux consultations tenues avec divers interlocuteurs, la mission du Conseil de sécurité présente les recommandations ci-après :

#### **Processus de Goma et de Nairobi**

a) Tout en continuant à préparer un futur retrait graduel de la MONUC, le Conseil de sécurité devrait veiller à ce que celle-ci continue à disposer des effectifs, des capacités en matière de renseignement tactique et, si cela est possible et approprié, des forces spéciales en attente nécessaires pour aider la République démocratique du Congo à mettre en œuvre les processus de Goma et de Nairobi et faire face aux problèmes posés par d'autres groupes armés étrangers;

b) La Commission technique mixte sur la paix et la sécurité devrait s'efforcer d'arriver rapidement à un accord sur les modalités et le calendrier de dégageant et de brassage; les groupes armés congolais doivent apporter leur entière coopération à cet effet;

c) Les FDLR, les ex-FAR/Interahamwe et les autres groupes armés rwandais doivent se présenter sans plus tarder et sans conditions préalables en vue

de l'opération de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration. Les Gouvernements congolais et rwandais sont engagés à continuer de respecter les engagements qu'ils ont pris au titre du communiqué de Nairobi de veiller à ce que toutes les conditions soient en place pour permettre à ce processus de progresser. Le Gouvernement et l'appareil judiciaire devraient prendre des mesures appropriées contre les groupes armés qui continuent à harceler la population locale et à perpétrer des actes de violence sexuelle; le Gouvernement devrait également prendre de nouvelles mesures pour mettre fin au recrutement d'enfants, en particulier par les groupes armés;

d) La communauté internationale devrait être engagée à accroître son soutien à la mise en œuvre du processus de Goma, notamment en fournissant des ressources financières et en mettant en place des moyens de surveillance du respect des droits de l'homme garantissant une forte maîtrise locale du processus;

#### **Réforme du secteur de la sécurité**

e) Le Gouvernement devrait poursuivre et intensifier ses efforts de réforme et de restructuration de l'armée, notamment l'intégration d'unités cohérentes; la réforme de la structure de commandement militaire doit être accélérée;

f) Dans ce contexte, un effort plus systématique est nécessaire pour mettre fin à l'impunité au sein des services de sécurité, et il convient de veiller à ce que les auteurs présumés de violations des droits de l'homme au sein du personnel militaire et de police soient traduits en justice;

g) La communauté internationale devrait être engagée à accroître le soutien qu'elle apporte à la réforme du secteur de la sécurité dans la République démocratique du Congo, notamment en contribuant à la constitution d'une force d'intervention rapide, comme l'a proposé le Gouvernement congolais;

#### **Violence sexuelle et sexiste**

h) Le Gouvernement devrait prendre de nouvelles mesures pour faire face à la prévalence continue de la violence sexuelle dans la République démocratique du Congo, notamment d'urgence des mesures pour mettre fin à l'impunité au sein des forces armées;

#### **Élections locales**

i) Le Gouvernement devrait établir dès que possible un calendrier clair pour les élections locales, prévoyant notamment une évaluation de l'appui nécessaire.

## **VI. Côte d'Ivoire**

### **A. Aperçu et contexte**

128. L'objectif de la mission du Conseil de sécurité était de constater les progrès accomplis par les Ivoiriens dans l'application de l'Accord politique de Ouagadougou, avec la facilitation du Président burkinabé Blaise Compaoré et avec l'accompagnement et le soutien des Nations Unies. La mission a noté à ce sujet le climat détendu sur le plan politique et sur celui de la sécurité, marqué par une